

La Lhuye

Bulletin Municipal Mois de janvier 2017 N° 392



"Brûlage des sapins du samedi 14 janvier 2017. "

SOMMAIRE :

Au Conseil municipal
La Vie de tous les jours
Etat-civil
La Parole aux associations

Secrétariat de Mairie

Mardi de 16h30 à 18h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00
 Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30
 Permanence des adjoints : le 3^{ème} samedi du mois de 11h00 à 12h00
 Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : mairie.lalheue@wanadoo.fr
 Site Internet : www.mairie-lalheue.com

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

Etaient présents : Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Alexandre CZECH, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Pierre BECK à Magali MULLER, Sophie DARRAS à Christian CRETIN.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 15 décembre 2016.

1. Tarifs communaux 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs communaux 2017 :

- TAXE D'AFFOUAGE : mise au rôle en septembre 2017 : 22 €
- TETES DE CHENES ET DE FRENES : 5 € le stère fait
- DEPOT DE BOIS SUR LE DOMAINE COMMUNAL (du 1^{er}/07/2017 au 30/06/2018) : 22 €
- CIMETIERE COMMUNAL :
 - CONCESSION (Tarif au M² à compter du 1^{er} mars 2017) : 27 € pour 15 ans - 52 € pour 30 ans
 - JARDIN DU SOUVENIR (à compter du 1^{er} janvier 2017) : 350 € pour 15 ans - Vacation funéraire : 25 €
- Clé tennis : 38 € /an ou 8 € /semaine (à compter du 1^{er} mars 2017)

2. Tarif de raccordement au réseau assainissement

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, (abstention 1, Pour 9, Contre 0) de porter le montant de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement à 750 € avec effet au 1^{er} mars 2017.

3. Tarifs de location de la salle communale (à compter du 1^{er} juillet 2017)

HABITANTS DE LA COMMUNE :

Mise à disposition des clés les jours en semaine uniquement : 24 H : 115.00 €

Mise à disposition des clés les fins de semaine : 48 H : 155 € - 72 H : 195 €

PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE OU ASSOCIATIONS EXTERIEURES :

Mise à disposition des clés les jours en semaine uniquement : 24 H : 145 €

Mise à disposition des clés les fins de semaine : 48 H : 185 € - 72 H : 235 €

VIN D'HONNEUR : 70 € ASSOCIATIONS DE L'ALHEUE : 70 € (1^{ère} location gratuite)

Caution : 700 €

Les arrhes devront être versées dans les 15 jours suivant la réservation.

L'électricité reste au coût réel avec relevé du compteur.

Les tarifs de remplacement de la vaisselle en cas de perte ou de casse ont été reconduits.

4. Travaux salle des fêtes : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat une aide de 11 227 € (soit 45 % du coût total HT des travaux) au titre de la DETR 2017. Le coût total des travaux s'élève à 24 950.28 € HT, soit 29 940.34 € TTC.

M. le Maire précise qu'en raison de la cantine et de l'organisation des NAP durant la période scolaire, les travaux de la salle des fêtes seront réalisés en juillet et en août. Pour cette raison, il n'y aura donc pas de locations durant toute la période estivale.

5. Réfection du terrain de football : subvention au titre de la réserve parlementaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de rénovation du terrain de football communal pour un montant de 4 200 € HT, soit 5 040 € TTC et d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat une aide de 3 000 € (soit 60 % du coût total des travaux) au titre des « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ». Les travaux seront réalisés au cours de l'automne 2017.

- Questions et informations diverses :

- Salle des pompes : L'association Lalheue Pierre d'Autrefois s'est proposée pour procéder au remplacement de la porte donnant sur la place.

- Forêt communale : la commune a reçu la notification d'une vente de chênes à la SAS MARSOLAT pour un montant de 27 900 euros. Les crédits correspondants seront donc inscrits en recette au budget 2017.

- Dépôt de bois sur le domaine communal : A défaut d'avoir pu identifier les propriétaires des derniers tas de bois entreposés aux Brenots, ceux-ci seront donc rétrocédés à la commune.

- Panne de la pompe à chaleur de la salle du Conseil : Le Conseil valide le devis de réparation pour un montant de 1 842 €. L'assurance de la Commune prendra en charge 368.49 € au titre de la garantie dommage électrique.

- Piégeage des ragondins : Afin de lutter contre la prolifération de ce nuisible, une action à l'échelle intercommunale serait plus efficace. La Communauté de Communes prendrait en charge l'adhésion à hauteur de 10 € par commune + 2 € par queue de ragondins. Il est à noter que si certaines communes veulent s'engager individuellement, rien ne les en empêche. Le Conseil municipal valide l'adhésion de la commune.

La date du prochain conseil municipal est fixée le 20 février 2017 à 20h00.

LA VIE DE TOUS LES JOURS

INSEE : RECENSEMENT DE LA POPULATION LEGALE

A compter du 1^{er} janvier 2017, la Commune de Lalheue compte 407 habitants.

L'AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE DE NOUVEAU OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS A COMPTER DU 15 JANVIER 2017

L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie à partir du 15 janvier 2017. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France et à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale est rédigée au moyen d'un formulaire (cerfa n°15646*01). Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire pour l'obtention de ce document. Une fois complété et signé, le formulaire doit être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans).

FORET COMMUNALE : VENTE DE HOUPPIERS

Quelques houppiers 2016 restent à vendre. L'attribution se fera sur tirage au sort en mairie durant les heures d'ouverture du secrétariat (sans que la totalité par demandeur ne dépasse 10 stères). Il vous sera demandé le paiement de vos têtes, soit 5 euros le stère. Seuls les chèques au nom de l'acheteur et des habitants de la commune seront acceptés, le cas échéant un paiement en espèce sera accepté.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VOUS INFORME...

Un badge d'accès à la déchetterie vous sera envoyé par courrier courant février.

- Particuliers : 15 passages gratuits / an puis 5 euros par passage supplémentaire
- Professionnels : 6 passages gratuits / an puis 16 euros par passage supplémentaire
- Collectivités : passages gratuits

ETAT CIVIL 2016

Naissances

REBOURS LACOSTE Théodore	25 mai
GIBOULOT Batiste	22 juin
TESSIER CLAIN Franck	2 novembre
BOURDAILLET Alice	24 décembre

Mariage

PROST Florent et FAURE Camille	6 août
---------------------------------------	--------

Décès

BECOUSSE René	23.12.1926 - 08.03.2016
SANSA veuve LIMONET Marcelle	06.09.1922 - 16.03.2016
GEOFFRAY épouse CASSARD Madeleine	24.08.1930 - 12.04.2016
TRACOL Jacques	05.10.1931 - 19.11.2016
SAUSER Arlette	06.09.1929 - 20.11.2016

INSTALLATION D'UNE SAGE-FEMME LIBERALE A SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL A COMPTER DU 1ER MARS 2017



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

A.S.L : Quoi de neuf à Lalheue ce mois-ci !

CINEMA NUMERIQUE : *salle des fêtes de Lalheue*



Mercredi 15 février à 20h30

« CAPTAIN FANTASTIC »

COMEDIE DRAMATIQUE
FILM AMERICAIN DE MATT ROSS
AVEC VIGGO MORTENSEN, FRANK LANGELLA,
GEORGE MACKAY

Dans les forêts reculées du nord-ouest des Etats-Unis, vivant isolé de la société, un père dévoué a consacré sa vie toute entière à faire de ses six jeunes enfants d'extraordinaires adultes.

Mais quand le destin frappe sa famille, ils doivent abandonner ce paradis qu'il avait créé pour eux. La découverte du monde extérieur va l'obliger à questionner ses méthodes d'éducation et remettre en cause tout ce qu'il leur a appris.

Court métrage : Captain 3D de Victor HAEGELIN